

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 8 décembre 2020**

CP2020\_12\_1  
id. 5439

*Le 8 décembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR 2006-2007 ET DES PANNEAUX 2016**

---

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M 52 prévoit que les Départements peuvent, s'ils le souhaitent, sortir de leur

inventaire, dès leur complet amortissement, les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC.

Il est précisé que ces biens restent toujours la propriété du Département jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme.

Parmi les biens de faible valeur inscrits à l'inventaire du Département, peuvent être sortis de l'actif, chaque année, conformément à la réglementation, les biens listés dans les annexes jointes, à savoir :

- Annexe n° 1 : état récapitulatif des panneaux de signalisation routière, acquis en 2016 et amortis, pour un montant de 273 533,41 €,
- Annexe n° 2 : état récapitulatif des biens de faible valeur, acquis en 2006 et 2007 et amortis, pour un montant de 835 912,25 €.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la sortie de l'actif des panneaux de signalisation routière acquis en 2016 et amortis, pour une valeur totale de 273 533,41 € tel que présentée en annexe n° 1, ainsi que la liste des biens de faible valeur acquis en 2006 et 2007 et amortis pour une valeur totale de 835 912,25 € tel que présentée en annexe n° 2.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC